

Convention

(article L. 21 22-22 du code général des collectivités territoriales)

entre le Parc naturel régional de Corse représenté par son Président M. J. Costa
et :

.....

adresse :

représenté par * M., Mme

il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : la présente convention a pour objet de permettre la découverte du milieu naturel ou culturel insulaire

Article 2 : la sortie aura lieu à :

le :

Article 3 : le responsable du groupe s'engage à vérifier les assurances des participants.

Article 4 : Le Parc naturel régional de Corse est chargé de l'animation du groupe sur le site.

Article 5 : durant la journée (voyage, sortie, repas) le groupe (nombre de personnes) :

dont :(enfants, adolescents, stagiaires) accompagnateurs

est placé sous l'autorité exclusive de :

Mme, Mlle, M.qualité **

Article 6 : le cocontractant devra régler la somme forfaitaire de (voir tarifs en vigueur)€

soit(somme en lettres)

ce paiement sera effectué par

- mandat administratif
- chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public

Fait à le

le cocontractant (signature et cachet)

le Président du PNRC

par délégation V. Muraccioli chef du Service
Education à l'Environnement

* Directeur d'établissement, Président d'Association...

** Enseignant, animateur, éducateur...